

1 – Aménagement du sentier de contournement



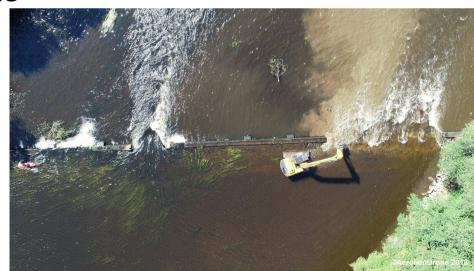
Extrémité nord du sentier provisoire de contournement en rive gauche



Une vue sur le linéaire (longueur totale : 400 m)

2 – Ouverture de la brèche rive droite





Direction départementale des territoires



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

3 – Démolition du seuil



La pelleteuse en pleine action



La rivière « libérée »

4 – Régalage des moellons et mise en décharge agréée des blocs



Le régalage des moellons sous le conseil d'un kayakiste chevronné



Les blocs triés sont mis en attente sur la rive gauche avant

d'être transportés vers une décharge agréée Direction départementale des territoires